

icanses de les murs des casernes, à la pointe des baïonnettes. (Hilarité prolongée.) L'Irlande, satisfaite, pourrait leur donner une seconde armée. (Oh ! oh !) Sir J. Graham, vous êtes un sot, mon ami. Louis-Philippe et Espartero le savent bien ! (On rit.) et le *Morning-Chronicle* a dit que la baisse tenait aux affaires d'Espagne, combinées avec le mouvement en Irlande. Je ne suis pas superstitieux ; mais il me semble qu'aujourd'hui l'Angleterre paie chèrement et bien cruellement le mal qu'elle a fait endurer à l'Irlande, son bras droit quand il s'agit de la guerre ! (On applaudit.)

Si vous levez l'étendard de la révolte, si vous attaquez les soldats, si vous leur enlevez leurs munitions, si vous commencez la guerre contre les autorités constituées, je n'hésite pas à dire que l'Angleterre verserait sur l'Irlande le sang à torrents ; et nous mériterions ce sort si nous nous rendions coupables d'une telle folie. Mais retranchez-vous plutôt, mes amis, dans les limites de la loi. Cédez aux vœux des hommes qui ont votre intérêt à cœur ; agissez de concert avec ceux qui vous ont conduits à tant de triomphes purs de toute effusion de sang. Faites connaître votre adhésion par cette langue que John Bull sait très bien. John Bull est savant ; il connaît la langue chinoise ; il a fait des études classiques ; il sait l'algèbre ; mais ce qu'il sait mieux encore, c'est la valeur du shelling. (Hilarité.) John Bull comprend parfaitement la langue du gousset. (On rit.) Il a très bien compris, la semaine dernière, l'importance du repeal, quand il a lu que la rente du repeal avait donné 3,000 liv. ster. Souscrivez le plus que vous pourrez, donnez-moi trois millions repealers et je serai le reste. (Applaudissements.)

Faisons savoir à toute l'Europe les outrages dont l'Irlande est la victime. (Ecoutez.) Proclamons l'insolence du ministre qui a osé dire à l'Irlande : « Assez de concessions ! tu n'iras pas plus loin ! » Sir J. Graham a-t-il pu croire qu'à sa voix le flot du patriotisme s'arrêterait et ne conduirait pas au patriotisme de la liberté ? (Applaudissements.) Le cri de la liberté volera sur l'aile des vents, le cri de la liberté fera que l'Irlandais se serrera fortement contre l'Irlandais son frère, épaule contre épaule. L'Irlandais saura respecter les lois de Dieu tout puissant comme celle des hommes opprimés, tant que les lois auxquelles ils seront soumis seront des lois (oui ! oui !), et il triomphera sous les auspices de ses vénérables prêtres, qui seront toujours à ses côtés tant qu'il sera fidèle à la cause sainte de la religion et de la justice. (Applaudissements.)

Notre garantie à nous et à moi (votre chef... oui, votre chef, pourquoi n'accepterais-je pas ce titre), notre garantie repose dans les sages conseils de nos prêtres, les oints du Seigneur ; pas de crimes, pas de conspiration, pas de violation de la loi, pas d'offense envers Dieu ! Quelle délicieuse perspective, mes amis ! la tempérance et la piété, confondant leur influence, répandront sur le sol de la patrie leurs eaux vivifiantes, et les enfants de l'Irlande, rafraîchis par ces ondes pures se désaltèreront à cette source de prospérité, de bonheur et de liberté. (Tonnerre d'applaudissements.)

Un toast ayant été porté à M. Roche, représentant du comité, M. Roche prend la parole pour recommander au peuple l'obéissance aux lois. Il dit que si le parlement veut adopter des mesures coercitives contre l'Irlande, il se rendra au parlement, où il n'a pas encore montré sa figure.

Une voix. Vous êtes bien plus utile ici.

Le président. Aux martyrs de Sudgen, aux magistrats destitués, puisse leur conduite indépendante servir à prouver que les menaces pitoyables et les actes inconstitutionnels d'un ministère despotique, ne sauraient empêcher le peuple irlandais d'exercer ses droits constitutionnels et inaliénables à faire des pétitions, comme sujets de la reine d'Angleterre ! (Applaudissements.)

Il est minuit. Le libérateur fait observer que l'on pourrait se dispenser de porter les autres toasts.

L'assemblée se sépare.

— A la séance des communes du 31 mai, on a continué à discuter le bill du port d'armes en Irlande. Lord Elliot n'a pas dissimulé que ce bill fût une restriction à la liberté individuelle ; mais il a cru le justifier en présentant le tableau des crimes commis en Irlande. Lord Clements lui a demandé s'il n'y avait pas de violences à main armée commises en Angleterre.

« Voyez Manchester, lui a-t-il dit, voyez jusqu'à Londres ! N'y a-t-on pas vu des gens assassinés en pleine rue ? Souvenez-vous de M. Drummond ! souvenez-vous des attentats commis sur la reine ! Eh bien ! a-t-on présenté un *bill les armes* pour l'Angleterre ? a-t-on marqué tous les pistolets de l'Angleterre parceque des fous, ou ce qu'on a appelé des fous, ont commis de telles atrocités ? Quand il y a des assassins en Angleterre, on dit que ce sont des fous ; quand il y en a en Irlande, on dit que ce sont des catholiques. Sir Robert Peel fait fouetter un individu qui tire sur la reine ; mais il paraît que la vie d'un petit *squire* de Tipperray est plus précieuse que celle de la reine : car on nous donne, à nous, un bill des armes. »

M. Sheil, membre irlandais du parlement, a aussi combattu le bill de lord Elliot, et il a exprimé le regret qu'on ne traitât pas l'Irlande avec la même bienveillance qu'on a traité le Canada.

Placez, a-t-il dit en terminant, placez les Irlandais en contact, et non en conflit ! réformez votre Eglise ! conciliez-vous les prêtres catholiques ! C'est ainsi que vous désarmerez le peuple, que vous vous désarmerez ; c'est ainsi que vous nous ôterez, non pas ces armes contre lesquelles est dirigée votre misérable loi, mais celle que la raison va puiser dans le grand arsenal de la vérité. Oh ! faites cela, et vous aurez plus fait, pour assurer le repos de l'Irlande et la stabilité de votre empire, que si, par des mesures de répression vous nous imposiez une fausse et trompeuse tranquillité que toute la philosophie, toute l'histoire du monde, toute l'expérience du genre humain, que

voire propre expérience ne peuvent nous montrer que comme l'avant-coureur infaillible de calamités plus terribles que celles qui l'auront précédée. »

Le bill a encore été combattu par MM. G. O'Brien, O'Connor et Don. Mais sir James Graham et sir Robert Peel l'ont soutenu, en prétendant qu'il a pour but d'empêcher l'impunité du meurtre et de l'assassinat, et n'a aucun rapport avec l'agitation pour le rappel de l'union.

Sir James Graham a déclaré, à cette occasion, que le cabinet tory voulait administrer l'Irlande avec impartialité. « C'est, a-t-il ajouté, dans cet esprit que les nominations de fonctionnaires publics ont eu lieu. »

La seconde lecture du bill a été ordonnée à une majorité de 270 voix contre 105. On a ensuite rejeté un amendement de M. O'Brien, qui avait pour objet d'examiner le point de savoir si le bill était opportun dans l'état actuel des choses en Irlande.

Ce vote a produit à la bourse de Londres une véritable panique ; ce qui prouverait qu'on n'a pas une confiance absolue dans les intentions d'impartialité du cabinet tory.

FRANCE.

Une source de mercure en France.—M. A. Leymerie, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, a adressé à l'Académie des Sciences une communication qui serait d'un bien haut intérêt, si les prévisions auxquelles elle donne lieu se confirmaient. C'est une note sur un gisement de mercure natif qui existerait dans le département de l'Aveyron, vers l'escarpement occidental du Larzac.

M. Bouloumié, alors substitut du procureur du roi à Rodez, faisant une tournée dans la commune de Montlaur, canton de Belmont (Aveyron), remarqua sur la cheminée d'un paysan une assez grande quantité de mercure. Étonné de trouver dans une pauvre chaumière, et avec une certaine abondance, une substance aussi précieuse, et dont le principal usage paraissait être d'amuser les enfans de la maison, il adressa à ce paysan quelques questions, et on lui apprit alors que l'on n'achetait pas cette matière à Montlaur, qu'elle n'était pas rare du côté du Larzac, et qu'à Saint-Paul-des-Fonts, par exemple, plusieurs personnes, en faisant des rigoles dans la terre, s'en étaient procuré une quantité assez notable. À ce renseignement, M. Bouloumié enjoignit d'autres qu'il obtint de gens en lesquels il avait toute confiance, et pensa dès-lors, et avec raison, qu'il pourrait être important de faire dans la contrée indiquée quelques explorations. C'est dans ces dispositions que, sur l'indication de son collègue, M. Moquin-Tandon, M. Bouloumié vint communiquer à M. Leymerie cette découverte, et en même temps, l'engager à aller faire avec lui une reconnaissance à Saint-Paul-des-Fonts, canton de St-Afrique.

Arrivés sur les lieux, ces messieurs firent plusieurs recherches qui furent infructueuses, par faute de temps et de moyens d'exécutions pour faire des entailles profondes ; ils durent se borner à faire une espèce d'enquête qui devait être pour eux d'autant plus significative, qu'ils étaient arrivés sur les lieux à l'improviste, et qu'ils avaient affaire à des gens simples ayant peu de communications avec les villes, et dont la plupart n'avaient probablement jamais vu de mercure hors de leur pays.

Le résultat de cette enquête ne leur permit plus de douter qu'à diverses époques, des traînées, des amas ou des globules de mercure coulant n'aient été observés quelquefois par les habitans de Saint-Paul. Les expressions à la fois naïves et pittoresques qu'ils employaient pour dépeindre le métal liquide, son mode d'écoulement et son éparpillement en gouttes sphériques lorsqu'ils tentaient de le saisir à la main ; la persuasion généralement répandue dans le pays que, dans certaines parties de la commune, les arbres avaient péri en bonne terre par le seul contact de leurs racines avec l'argent-biou ; d'autres circonstances encore font présumer que dans ces localités ou aux environs existe une source de mercure.

— On assure qu'il est question de forer un puits artésien de grande dimension dans le jardin du Muséum d'histoire naturelle à Paris. Non seulement on trouverait la nappe d'eau qui jaillit, à Grenelle, de la profondeur de 550 mètres, mais il sera porté jusqu'à celle de 900 mètres, dans le but d'obtenir de l'eau dont la chaleur ne serait pas éloignée de celle de l'homme. Cet espoir est fondé sur les plus preuves positives, depuis que les expériences faites à Grenelle, avant le jaillissement, par MM. Arago et Walferdin, à la profondeur de 400 et de 500 mètres, ont prouvé que l'accroissement de la température était de 1 degré par 32 mètres, et que ce résultat a été rigoureusement confirmé par la température de l'eau qui jaillit aujourd'hui de 550 mètres.

L'eau qui proviendrait de 8 à 900 mètres n'aurait pas moins de 36 à 39 degrés centigrades, et permettrait ainsi de chauffer sans frais, au jardin du Roi, les serres où végètent les plantes équatoriales, ainsi que les loges des animaux qui vivent dans des climats plus chauds que le nôtre ; mais, ce qui est plus important, d'établir des bains publics gratuits dans le faubourg Saint-Marceau et dans les hospices de la Pitié et de la Salpêtrière, de chauffer des salles d'asile et d'établir, dans ces quartiers peuplés, des lavoirs publics dont l'eau serait en tout temps, même en hiver, à une température égale à la chaleur humaine.

— D'après le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux étrangers réfugiés en France, l'effectif des réfugiés s'élève à environ 16,000, dont 10,000 Espagnols, 4,981 Polonais, 790 Italiens, 33 Allemands.

ESPAGNE.

— *Le Messager* publie les nouvelles suivantes, transmises par le télégraphe : « Bayonne, 23 juin. — Séville s'est prononcée le 19. Le chef politique